

649 Contribution du Gouvernement canadien au coût du quartier général permanent de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord pour un montant de 30,000,000 de francs français, même si la somme à payer est supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en mai 1955 à	84,660 00
--	-----------

COMMISSION CONJOINTE INTERNATIONALE

650 Traitements et dépenses de la Commission—Montant supplémentaire requis, y compris, sous réserve de l'approbation du gouverneur général en conseil et nonobstant toute disposition contraire de la Loi relative au Traité des eaux limitrophes internationales, modifiée, versement au président d'un traitement, au taux de \$17,000 par année, pour la période qui s'est écoulée du 1 ^{er} juillet 1954 au 31 mars 1955.	1,500 00
--	----------

SERVICES PROVISOIRES

651 Subvention du Gouvernement canadien au Comité intergouvernemental pour les migrations européennes destinées au rétablissement des réfugiés d'origine européenne actuellement en Chine.	50,000 00
652 Subvention du Gouvernement canadien au Fonds des réfugiés des Nations Unies.	125,000 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

AFFAIRES EXTÉRIEURES

788 Nouvelle avance d'une somme de \$66,000 (É.-U.) à la Caisse administrative de l'Organisation des Nations Unies, même si la somme à payer peut être supérieure ou inférieure à son équivalent en dollars canadiens, établi en mai 1955 à	65,175 00
---	-----------

BUDGET PRINCIPAL

(Moins les sommes votées à titre de crédits provisoires)

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

B—DÉFENSE CIVILE

283 Programme de défense civile	7,001,034 00
---	--------------

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues une deuxième fois et agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.